

# DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU PDALPD

## AXE 4 : MIEUX CONNAITRE DES BESOINS DES DRÔMOIS

Rencontre départementale du 23 Mai 2013

- L A  
D R O  
M E - LE DÉPARTEMENT



- Les dispositifs d'observation en 2009
- Les constats et objectifs du PDALPD 2009-2013
- Les évolutions constatées durant le PDALPD 2009-2013
- Quelles pistes pour le prochain PDALPD

## ■ Dispositifs d'observation du PDALPD en 2009

En 2009, les principaux dispositifs d'observation du PDALPD étaient :

- **Le tableau de bord précarité logement**

rappel : ce tableau de bord faisait le point annuel de quelques données de cadrage, sur l'offre de logements social et très social et la demande et sur le suivi des dispositifs, il était décliné par CLH

- **Le tableau de suivi des dispositifs d'hébergement et de logement temporaire**

Ce tableau suit l'évolution des structures et des établissements sur l'ensemble du département par CLH, il permet d'avoir une vision globale et actualisée en fonction de la réglementation

- **Le suivi de la charte de prévention des expulsions**

Cette étude suit la charte de prévention des expulsions en explorant les différentes étapes de la procédure de l'impayé et la phase précontentieuse, la phase contentieuse, la phase judiciaire et la phase administrative, jusqu'à l'expulsion. Elle fait le point sur les actions engagées dans l'année et détermine les actions de l'année à venir.

- **La fiche territoire « Habitat Population »** déclinable de la commune au département

- **La mise en place du COHPHRA.**(Connaissance de l'Offre d'Hébergement et de la Population Hébergée en Rhône-Alpes)

- **Les remontées d'informations des différents dispositifs** (fulh, rapports d'activités, etc.)

## ■ Les constats et objectifs du PDALPD 2009-2013

### **Les constats du bilan du PDALPD 2005-2008 :**

- Manque de connaissance fine des besoins en hébergement et logement selon les territoires
- Besoin de mieux connaître des publics spécifiques (mères-enfants, gens du voyage, personnes logées en habitat indigne, jeunes, bénéficiaires maisons relais, sortie CHRS, victimes de violences familiales et conjugales, etc.)
- Manque de connaissance fine des besoins en accompagnement
- L'état du parc potentiellement indigne occupé est mal connu dans la Drôme.

### **Les objectifs en matière d'observation pour 2009-2013**

- Mieux connaître les besoins en logement, hébergement et accompagnement, selon les territoires de manière à rendre pertinentes les actions du PDALPD
- Développer et partager une connaissance sur les situations des familles logées dans des conditions peu salubres.
- Missionner l'observatoire départemental pour mieux recenser les besoins

- Les évolutions constatées durant le PDALPD 2009-2013

## **La mission départementale d'observation de l'habitat de l'ADIL 26**

### **•La fiche précarité vulnérabilité logement**

Cette fiche est déclinable à l'échelle **du canton** et comprend plusieurs parties :

- La vulnérabilité économique et sociale de la population
- La vulnérabilité des personnes âgées
- Les personnes handicapées (non développé)
- La vulnérabilité des jeunes
- La vulnérabilité liée au logement
- Les demandes et réponses en logement
- Les dispositifs d'aide

Cette fiche bien qu'incomplète est opérationnelle, Ses éléments ont permis une présentation en CLH et sont à disposition des territoires et acteurs de terrain

Cet outil est perfectible par l'intégration d'éléments sur le numéro unique, le loyers , etc. Il peut être simplifié pour plus facile l'accès.

**•Mise en place avec la CAF d'un observation des loyers et des taux d'effort** des bénéficiaires d'une allocation logement

**•Etude des besoins en logements sociaux** sur le département de la Drôme

**•Etude de la vulnérabilité énergétique** (chauffage et déplacement) des ménages et potentiel des ménages pour « Habiter mieux »

**•Synthèse sur le mal logement et approche de l'accession en difficulté**

- Les évolutions constatées durant le PDALPD 2009-2013

## **Contribution au repérage et à l'observation de plusieurs dispositifs ou initiatives**

- **Installation du DALO**, et approche de la problématique du refus
- **Mise en place de la CCAPEX** (mais produit peu de données nouvelles)
- **Mise en place du nouveau numéro unique**

Ce dispositif dont la gestion a été confiée à l'ADIL commence à livrer ses premières observations sur la demande de logements HLM et est susceptible d'autres développements

- **Mise en place du SIAO et abandon du COPPHRA**

Ce dispositif permet d'appréhender de façon cohérente la demande d'urgence et son orientation vers les dispositifs d'hébergement, une partie des dispositifs de logements temporaire et le contingent préfectoral. C'est également un lieu d'échange entre les structures

- **Le PIG Habitat indigne et le réseau de lutte contre l'habitat indigne**

Ce dispositif organise le repérage et le traitement des situations repérées.

- **Le Fichier des Mal Logés**

Ce dispositif est désormais géré pleinement par le Conseil Général et représente pour les travailleurs sociaux le moyen de mettre en lumière des situations difficiles. Il reste désormais à organiser les modalités de prise en charge de cette information.

- **Etude en cours sur le besoin de logements des jeunes sur la basse vallée de la Drôme (UNCLLAJ)**

- **Structuration des associations dans le domaine de l'hébergement et du logement accompagné qui développent leur propre expertise et initiative**

## ■ Quelles pistes pour le prochain PDALPD

**Les besoins qualitatifs subsistent et le constat antérieur peut être maintenu dans un contexte qui a évolué et s'est structuré, avec des réponses améliorées**

- Manque de connaissance fine des besoins en hébergement et logement selon les territoires
- Besoin de mieux connaître des publics spécifiques (mères-enfants, gens du voyage, personnes logées en habitat indigne, jeunes, bénéficiaires maisons relais, sortie CHRS, victimes de violences familiales et conjugales, etc.)
- Manque de connaissance fine des besoins en accompagnement
- L'état du parc potentiellement indigne occupé est mal connu dans la Drôme.

### **Quelques pistes de réflexions pour le prochain PDALPD**

- La connaissance fine, actualisée et régulière de la demande HLM et son articulation avec le FML
- L'articulation du PDALPD/PDAHI avec les PLH et les EPCI, ce qui implique la poursuite du chantier de la territorialisation des données et de leur communication dans le cadre d'une contribution structurée
- L'amélioration des indicateurs généraux pour la mise en perspective des politiques départementales et locales sur le plan démographique économique et sociale et de l'habitat, ce qui implique plus large des données CAF, FILOCOM, Loyers, dispositifs départementaux, etc.
- Constitution d'un réseau de données sur la précarité énergétique
- Structurer et dynamiser les restitutions (rapport annuel de suivi du PDALPD) et les animations des CLH et du comité de pilotage et dans ce cadre organiser la commande à l'ADIL et la remontée d'informations des acteurs de terrain et des différents dispositifs